

QUELQUES INFORMATIONS CHIFFRÉES

Cette formation a déjà été suivie par nombre stagiaires.
L'évaluation de leur satisfaction se monte à nombre %.
(taux de retour de l'enquête : nombre %)
Le taux d'obtention des diplômes (objectifs atteints) est de nombre %.
Le taux de poursuite d'études est de nombre %.
Le taux d'interruption en cours de formation est de nombre en %.
Le taux d'insertion professionnelle des sortants de l'établissement concerné à la suite des formations dispensées est de nombre%.
Le taux de la valeur ajoutée de l'établissement est de nombre %.

Objectifs

Maintenir et actualiser ses compétences en vue du renouvellement de la carte professionnelle d'agent de sécurité privée « surveillance humaine et gardiennage » selon le programme réglementaire défini par l'arrêté du 27/02/2017 relatif à la formation continue des agents de sécurité privée.

Modalités et délais d'accès

- A la réception de la fiche d'inscription, nous vous contacterons pour vous confirmer votre inscription et une convention de formation professionnelle, établie selon les textes en vigueur, vous sera adressée en double exemplaire dont un à nous retourner signé.
- Dans le cas où le nombre de participants inscrits serait jugé pédagogiquement insuffisant, le Centre de Formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session. Le délai d'annulation est toutefois limité à 15 jours avant la date prévue de commencement de la formation. Les places étant limitées nous vous conseillons de nous retourner ce formulaire d'inscription au plus vite.

Contenu

- Gestes élémentaires de premiers secours 7H
- Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité 4H
- Compétences opérationnelles générales 7H
- Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes 13H

Démarches pédagogiques

Suivi des dossiers

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

- Une responsable pédagogique
- Formateur avec une expérience et qualification conforme aux exigences de l'article 5 du CDC TFP APS et à l'arrêté du 1er juillet 2016 modifié relatif à la certification des organismes de formation

Public :
Personnels des services de surveillance humaine ou de gardiennage

Prérequis :

- Être titulaire d'une carte professionnelle d'agent de sécurité en cours de validité *
- Répondre à un questionnaire (de 10 questions) portant sur la formation TFP APS initiale
- * Si elle n'est plus valable, il faut effectuer de nouveau une demande de numéro d'autorisation préalable auprès du CNAPS
- Être titulaire du SST en cours de validité.

Durée :
31 heures

Effectifs :
14 apprenants



Méthodes pédagogiques

Formation en présentiel / théorie et exercices pratiques

Outils pédagogiques

Conforme à l'article 4 du cahier des charges TFP APS

Supports pédagogiques

Sur papier ou sur clé USB

Éléments matériels de la formation

- Salle de formation : table chaise, écran
- Équipements divers mis à disposition : ordinateur avec connexion
- Documentation : Support

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Suivi : - Emargement - QCM	Évaluation : - QCM et mise en situation pratique Validation : - attestation de suivi de formation MAC APS valable 5 ans
http://www.oif-formation.fr/ : • Programme • Taux de participation • Taux de satisfaction • Taux d'abandon	Equivalences, passerelles https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34054/ Suites de parcours https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34054/

Accessibilité aux PSH

Les personnes se trouvant dans une situation de handicap et qui nécessitent une adaptation technique, matérielle ou pédagogique doivent prendre contact avec le centre avant de s'inscrire. Cela afin d'étudier la faisabilité du projet de formation ainsi que les modalités à mettre en œuvre pour un accueil optimal.